



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022**

À une séance ordinaire tenue le 3 octobre 2022, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, 94, rue Principale, étaient présents :

M. Jonathan Moreau, maire  
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2  
M. Jason Bergeron, conseiller n° 3  
Mme Prescylla Bégin, conseillère n° 4  
M. Denis Desaulniers, conseiller n° 5  
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que 3 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements

**ÉTUDE :**

---

**6. SERVICE D'URBANISME**

- a. Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no 939-2022 modifiant le Règlement de zonage
- b. Adoption du Règlement no 943-2022 modifiant le Règlement de zonage
- c. Adoption du projet de règlement no 948-2022 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme
- d. PIIA zones commerciale et industrielle – acceptation de 2 demandes
- e. PIIA patrimoine – 52, rue Rousseau
- f. PIIA patrimoine – 159, rue Principale
- g. Dérogation mineure – 112, rue Principale
- h. Dérogation mineure – 90 et 92, rue Lamontagne
- i. Autorisation d'un usage temporaire au 479-481, Route 273
- j. Acceptation du plan d'aménagement d'ensemble pour le prolongement de la rue des Émeraudes
- k. Acceptation du plan d'aménagement d'ensemble pour une partie du lot 6 409 754

**7. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

- a. Subvention pour le hockey mineur

**8. SERVICE DES INCENDIES**

- a. ...

**9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**

- a. Contrat d'aménagement et raccordement des puits 13-2021 et 14-2021

**10. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**

- a. Point d'information – *Dépôt de l'état comparatif*



**11. ADMINISTRATION**

- a. Avis de motion et dépôt du projet du règlement d'emprunt no 947-2022
- b. Acceptation de la promesse d'achat et de vente d'une partie du lot 6 528 914
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la rue de l'Ancolie
- d. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- e. Autorisation au Club Lions
- f. Dépôt du rapport d'audit
- g. Comité pour l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- h. Octroi du contrat pour la lecture des compteurs d'eau

**12. AGENDA POLITIQUE**

- a. ...

**13. VARIA**

- a. ...

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

18981-10-2022  
point no 4

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18982-10-2022  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité.

<b>Salaires bruts payés - Septembre</b>	
Jean-Pierre Lamontagne	1 477.74 \$
Jonathan Moreau	4 615.38 \$
Alexandre D'Amour	1 477.74 \$
Daniel Laflamme	1 477.74 \$
Jason Bergeron	1 477.74 \$
Prescylia Bégin	1 477.74 \$
Denis Desaulniers	1 477.74 \$
Martine Couture	8 761.55 \$
Cathy Bergeron	6 042.00 \$
Martin Miller	5 443.32 \$
Marc-Olivier Laprise	3 980.08 \$
Renault Lepage	7 557.71 \$
Dany Lamontagne	6 119.16 \$
Membres du conseil et cadres :	<b>51 385.64 \$</b>
Employés de voirie et bureau :	<b>60 440.34 \$</b>
Service de sécurité incendie :	<b>21 951.59 \$</b>
Bibliothèque et brigadière :	<b>6 445.91 \$</b>
Personnel de la SAAQ :	<b>9 214.01 \$</b>
Employés du centre Multifonctionnel :	<b>11 996.55 \$</b>
Camp de jour :	<b>12 224.87 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour septembre 2022 :</b>	<b>173 658.91 \$</b>



<b>Comptes payés - Septembre</b>		
Construction MNJE inc.	Remb. dépôt certificats de localisation	1 400.00 \$
Monsieur François Bérubé	Remb. dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Christine Bergeron en fiducie	Achat d'un terrain sur la rue du Parc	226 395.93 \$
Linda Nguyen et Daniel Drouin	Remboursement de taxes	514.83 \$
Municipalité de Dosquet	Remboursement de taxes	17.72 \$
Sarah Schaeril Allaire	Remboursement de taxes	188.54 \$
Ministre des Finances du Québec	Renouvellement du certificat de qualification	121.00 \$
Productions Hugues Pomerleau	Magicien - Fête au Village	431.15 \$
Sage inc.	Assurances collectives	10 666.24 \$
Les productions Chose Bine	Spectacle à la bibliothèque	330.56 \$
Robert Boileau inc.	Zamboni	45 990.00 \$
Posimage	Pour enseigne espace Philippe Boucher	3 404.41 \$
CSD - Service de la comptabilité	Cotisation syndicale - septembre	897.80 \$
Ass. des pompiers de Saint-Apollinaire	Cotisation club social - septembre	244.00 \$
Télus Mobilité	Fibre optique	776.08 \$
Hydro-Québec	Électricité	29 744.89 \$
Groupe Négotel inc.	Ligne centrex	1 066.13 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	6 431.64 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	20 164.64 \$
Énergir	Gaz	155.53 \$
Bell Mobilité inc.	Modem station de pompage	110.40 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	26 032.25 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	18 158.04 \$
CARRA	Cotisation - septembre	1 650.12 \$
Groupe Négotel inc.	Ligne centrex	1 071.10 \$
Vidéotron	Téléphonie	1 284.66 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois de septembre 2022 :</b>		<b>397 447.66 \$</b>

<b>Comptes à payer - Août</b>		
6Tem TI	Impartition des technologies de l'information	2 096.87 \$
ABCP Architecture	Intégration des arts	600.75 \$
Ass. des communicateurs municipaux	Cotisation annuelle	158.10 \$
Agence Polygone	Graphisme - Fête au Village 2022	224.20 \$
Alimentation Beauchesne	Sac de glace	2.69 \$
ADMQ	Inscription Coaching de groupe	574.88 \$
Autobus Auger inc.	Transports pour sorties camp de jour	1 293.76 \$
Stéphane Beaudoin	Transport de niveleuse	2 552.45 \$
Beda Distribution	Huiles	260.02 \$
Béton Laurier inc.	Tourbe au terrain du jeu d'eau	1 123.35 \$
Boivin & Gauvin	Contenant de mousse - service des incendies	519.69 \$
Jean Bouchard	Contrat d'animation	258.00 \$
Buropro Citation	Articles de bureau	363.65 \$
Camions Carl Thibault inc.	Pièce pour contrôle miroir	216.22 \$
CBTEC inc.	Services professionnels salle com. et caserne	172.46 \$
Jolène Charbonneau	L'heure du conte en pyjama	50.00 \$
Chemtrade Chemicals Canada	Ferric sulfate	5 450.39 \$
Construction S.R.B.	Sciage de bordure de béton	225.76 \$
Cordonnerie Touche-à-Tout	Dossard de sécurité pour une brigadière	21.79 \$
Pierre-Luc Côté	Conférencier	450.00 \$
Martine Couture	Remb. divers achats et frais de déplacement	4 970.36 \$
Délivro	Frais de transport	13.03 \$
Dominick Doré	Repas lors d'une formation pompier	19.78 \$
École nationale des pompiers	Examens	1 553.45 \$

**Procès-verbaux du conseil de la  
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Englobe corp.	Patinoire couverte	1 251.11 \$
Les Enseignes Pala	Panneaux publicitaires pour la Fête au Village	871.51 \$
Les Entreprises D. Aubin et fils	Tonte de pelouse	5 430.50 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Ponceaux	34 482.73 \$
Les Entreprises Marcel Têtu	Raccordement temporaire CHSLD	959.21 \$
Éthier avocats	Services professionnels rendus	753.50 \$
Eurofins	Prélèvements d'eau potable et eau usée	1 718.30 \$
Excavation MGM 2015 inc.	Machinerie	2 023.56 \$
Excavations Ste-Croix inc.	Réparation d'un fil électrique pour la patinoire	363.90 \$
Fabrique Ste-Élisabeth-de-Lotbinière	Annonce dans le bulletin paroissial	250.00 \$
Fourniture de bureau Denis	Tranche-papier et caisses de papier	1 620.96 \$
FQM assurances inc.	Assurance accident pompier	517.75 \$
Gaston St-Pierre et ass.	Honoraires professionnels	117.27 \$
Stéphanie Gaudreau	Remboursement abonnement Médias sociaux	593.27 \$
Giroux & Lessard	Réfection rues Industrielle, Principale, Rousseau et Masse	1 345 233.08 \$
Goodyear Canada inc.	Pneus	1 921.77 \$
Kone inc.	Entretien - centre Multifonctionnel	1 052.02 \$
L. Delisle 2014 inc.	Rang Bois-Joly	20 801.89 \$
Dany Lamontagne	Remboursement achat logiciel	78.99 \$
Laurentides Re/Sources inc.	Dépôt organique	86.38 \$
Lawson Products inc.	Colle et 14 gallons	294.87 \$
Renault Lepage	Remb. frais de déplacement pour une formation	252.50 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour la bibliothèque	2 050.85 \$
Librairie O-Taku inc.	Activité signets manga	372.52 \$
Marché Veilleux	Divers achats pour réunion et carte-cadeau 20 ans de service	253.27 \$
Jacques Martineau	Remplacement d'une brigadière	68.16 \$
Maxi-paysage inc.	Piste multi. chemin Bourret - phase 3	63 010.09 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Distribution de l'Apollinairois dans le Publi-Sac	246.44 \$
Melior Media	Publicité - Semaine de la Municipalité	1 181.94 \$
Messer	Frais de location mensuels	158.81 \$
Martin Miller	Repas lors d'une formation pompier	14.89 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part	102 717.09 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part récupération	9 790.25 \$
Nicosim Illustrations	Caricatures - Fête au Village	862.31 \$
Normand Côté, ent. électricien inc.	Divers travaux d'électricité	14 444.33 \$
Novicom Technologies inc.	Batterie	585.31 \$
NVIRA	Honoraires rues Industrielle, Principale, Masse et Rousseau	2 514.27 \$
Orizon Mobile	Téléavertisseur, amplificateur, temps d'antenne téléchasseur	1 338.14 \$
Martin Paquet	Repas lors d'une formation pompier	59.58 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Services professionnels	1 087.31 \$
Paysagiste 2000 inc.	Temps de machinerie pour divers travaux	44 679.87 \$
T.D.I. senc. Peinture Lignes Plus	Lignage terrain de soccer	3 794.18 \$
Pitney Bowes Canada	Cartouche d'encre et location	806.56 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	881.55 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Réparation pompe	539.08 \$
Promotion Pierre Boutin	Porte-permis	694.08 \$
Québec Linge	Location de tapis	150.58 \$
Rabais Campus	Abonnements de revues pour bibliothèque	310.19 \$
Réal Huot inc.	Pièces - travaux rue Industrielle	12 887.40 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebuts - septembre	1 552.16 \$
Régie Intermunicipale	Ramassage des ordures - octobre	26 765.70 \$
Revêtement Tennis Sud-Ouest	Revêtement acrylique pour tennis et basket	32 480.44 \$
Roulement Techno inc.	Pièce pour pépîne	54.30 \$



Sani-Orléans inc.	Pomper les lentilles sur les étangs	1 961.76 \$
Les Services Frimas	Maintenance et réparation chauffage	3 246.40 \$
Services Incentech inc.	Tests annuels pompe portative	1 207.24 \$
Sintra inc.	Route L'Ormière et rang St-Lazare	16 602.96 \$
SNC-Lavalin inc.	Mise à jour rapport et plans	2 946.58 \$
Société en commandite Xylem	Pièces et accessoires	11 325.38 \$
Soudure J.M. Chantal inc.	Renfort de toit en acier	13 084.16 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance	313.61 \$
Stantec Experts-Conseils Itée	Étude préliminaire et raccordement des puits 13-2021 et 14-2021	8 621.69 \$
Stelem	Pièces	1 471.68 \$
Talbot Équipement Itée	Polypropylène	21.93 \$
Tessier Récréo-Parc	Siège parent-enfant et banc standard 3 pattes série parc	5 122.13 \$
TGS Industriel	Meule à tronçonneuse	619.92 \$
Gérald Trottier	Remb. achat de bottes et vêtements de travail	345.78 \$
Ultra Sécurité Contrôle	Contrat de service	482.21 \$
Wolseley Canada	Réseau eau potable, tiges	8 770.31 \$
Wurth Canada	Silicone alimentaire	191.26 \$
Xérox	Photocopieur	2 856.39 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2022 :</b>		<b>1 849 389.76 \$</b>

18983-10-2022  
point no 6a

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 939-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en avril 2008;

ATTENDU QUE la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec permet, sans autorisation, l'exploitation d'un gîte touristique comme utilisation secondaire à une résidence en zone agricole;

ATTENDU QUE *La Loi sur l'hébergement touristique* et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique, sont entrés en vigueur, le 1<sup>er</sup> septembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n° 939-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18984-10-2022  
point no 6b

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 943-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur en avril 2008;



ATTENDU QUE la réglementation d'urbanisme ne contient pas de précision permettant à la Municipalité d'encadrer les usages liés au cannabis;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite encadrer les usages liés au cannabis et à les limiter uniquement à certaines zones;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 septembre 2022 par Alexandre D'Amour, conseiller numéro 6;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire a eu lieu le 29 juin 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 943-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18985-10-2022  
point no 6c

---

#### **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 948-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme numéro 590-2007 est entré en vigueur en avril 2008;

ATTENDU QUE *La Loi sur l'hébergement touristique* et son règlement d'application, le Règlement sur l'hébergement touristique, sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2022;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie du présent projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 948-2022 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

18986-10-2022  
point no 6d

---

#### **PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES - ACCEPTATION DE 2 DEMANDES**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes suivantes :

- Pour la propriété située au 356, rue Laurier pour la construction d'un appentis ouvert attenant au bâtiment complémentaire dans la cour arrière de la propriété;
- Pour la propriété située au 90, rue Industrielle afin d'enlever 2 portes de garage au quai de chargement et pour l'ajout d'un portique à une porte de service;

ATTENDU QUE ces dossiers ont été étudiés en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité



Que chacune des demandes soit autorisée comme présentée.

Adopté à l'unanimité.

---

18987-10-2022  
point no 6e

### **PIIA PATRIMOINE – 52, RUE ROUSSEAU**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2022-103 pour la propriété située au 52, rue Rousseau;

ATTENDU QUE le permis consiste à ajouter et remplacer des fenêtres en façade, à enlever un portique et à refaire la galerie avant du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé à la demande de permis numéro 2022-103.

Adopté à l'unanimité.

---

18988-10-2022  
point no 6f

### **PIIA PATRIMOINE – 159, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-534 pour la propriété située au 159, rue Principale;

ATTENDU QUE la demande est pour l'abattage d'un arbre en cour avant de la propriété;

ATTENDU QUE le propriétaire a transmis des photos de l'arbre démontrant que celui-ci est malade et dangereux de tomber;

ATTENDU QUE, selon le Règlement de zonage numéro 590-2007, tout arbre abattu, dont la plantation est requise en vertu du présent règlement, doit être remplacé par un autre répondant à toutes les exigences dudit règlement. L'arbre doit être remplacé dans un délai de 12 mois calculé à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'abattage de l'arbre soit autorisé comme demandé dans la demande de certificat d'autorisation numéro 2022-534.

Que le propriétaire plante un nouvel arbre en cour avant dans un délai maximal de 12 mois calculé à partir de la date de délivrance du certificat d'autorisation.

Adopté à l'unanimité

---

18989-10-2022  
point no 6g

### **DÉROGATION MINEURE – 112, RUE PRINCIPALE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis de lotissement numéro 2022-013 pour la propriété située au 112, rue Principale;



ATTENDU QUE le demandeur désire morceler la propriété dans le but de vendre une partie de sa propriété;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-046 a également été déposée afin de réduire la superficie d'un lot à 496.2 mètres carrés alors que la superficie minimale autorisée par le Règlement de lotissement numéro 591-2007 pour une habitation multifamiliale de 4 logements est de 900 mètres carrés;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 16 septembre 2022;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-046 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18990-10-2022  
point no 6h

### **DÉROGATION MINEURE – 90 ET 92, RUE LAMONTAGNE**

ATTENDU QUE la Municipalité a délivré les permis numéro 2021-814 et 2021-815 pour les propriétés situées au 90 et 92, rue Lamontagne;

ATTENDU QUE les permis délivrés étaient pour la construction de remises à l'intérieur d'un projet immobilier implanté selon les normes du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE lors des travaux, l'implantation des remises a dû être déplacée plus près des bâtiments principaux considérant le dénivelé important du terrain à l'emplacement projeté;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2022-040 a été déposée afin d'autoriser les remises à 2.46 mètres des bâtiments principaux respectifs alors que la norme minimale prévue au Règlement de zonage numéro 590-2007 est de 3 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure a été analysée selon la grille des critères d'évaluation;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'autorisation de la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2022-040 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité.

---

18991-10-2022  
point no 6i

### **AUTORISATION D'UN USAGE TEMPORAIRE AU 479-481, ROUTE 273**

ATTENDU QUE la Société Énergir débute des travaux pour la mise en place d'une deuxième conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui traverse Lévis, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien;

ATTENDU QUE l'emplacement du site des installations de chantier par l'entrepreneur Pomerleau inc. se situe au 479-481, route 273 à Saint-Apollinaire;



ATTENDU QU'un plan d'aménagement a été présenté à la Municipalité le 12 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser l'usage temporaire des immeubles situés au 479 et 481, route 273 pour l'aménagement des installations de chantier par l'entrepreneur Pomerleau inc. pour la durée des travaux pour Énergir, soit le doublage de la conduite de gaz naturel parallèlement à celle qui traverse Lévis, Saint-Apollinaire et Saint-Flavien;

Le certificat d'usage temporaire est valide jusqu'au 27 octobre 2023.

Adopté à l'unanimité.

18992-10-2022  
point no 6j

---

### **ACCEPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES ÉMERAUDES**

ATTENDU QUE les compagnies 9470-7700 Québec inc. et 9262-5961 Québec inc. ont proposé un plan d'aménagement d'ensemble d'environ 78 portes et souhaitent procéder aux demandes d'autorisation pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les lots 6 409 755 et 3 384 891 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement d'ensemble propose le prolongement des rues des Émeraudes et des Turquoises ainsi que l'aménagement d'un parc en bordure du cours d'eau;

ATTENDU QUE le plan déposé par 9470-7700 Québec inc. est celui de Giroux arpentage inc, dossier 2674-28 daté du 12 septembre 2022;

ATTENDU QUE le plan déposé par 9262-5961 Québec inc. est celui de Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre, Minute 8231, dossier 1390 daté du 11 février 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylia Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation des plans d'ensemble déposés par les compagnies 9470-7700 Québec inc. et 9262-5961 Québec inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour desservir environ 78 unités de logement dans les prolongements des rues des Émeraudes et des Turquoises, à même les lots 6 409 755 et 3 384 891 du cadastre du Québec.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les protocoles d'entente.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 18793-04-2022 adoptée le 4 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

18993-10-2022  
point no 6k

---

### **ACCEPTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE SUR UNE PARTIE DU LOT 6 409 754**

ATTENDU QUE la compagnie 9470-7700 Québec inc. a proposé un plan d'aménagement d'ensemble d'environ 116 portes et souhaite procéder aux demandes d'autorisation pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur le lot 6 409 754 du cadastre du Québec;



ATTENDU QUE le plan de l'ensemble immobilier sur la rue des Turquoises propose la construction de 5 immeubles de 20 logements et 2 immeubles de 8 logements;

ATTENDU QUE le plan déposé par 9470-7700 Québec inc. est celui de Giroux arpentage inc, dossier 2674-28 daté du 12 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil municipal appuie, sans aucune obligation ni responsabilité, la réalisation du plan d'ensemble déposé par 9470-7700 Québec inc. pour des travaux de construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts, pour desservir environ 116 unités de logement dans sur la rue des Turquoises, le lot 6 409 754.

La Municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et maintient son engagement à entretenir et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien pour les infrastructures des rues concernées.

Le conseil autorise le maire Jonathan Moreau ou le maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les protocoles d'entente.

La présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 18793-04-2022 adoptée le 4 avril 2022.

Adopté à l'unanimité.

18994-10-2022  
point no 7a

### **SUBVENTION POUR LE HOCKEY MINEUR**

ATTENDU QUE la Municipalité accorde, chaque année, une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour le hockey à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'il y a 115 joueurs de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder une subvention de 11 500 \$, à raison de 100 \$ par participant, pour la saison 2022-2023.

Adopté à l'unanimité

18995-10-2022  
point no 9a

### **CONTRAT D'AMÉNAGEMENT ET RACCORDEMENT DES PUIITS 13-2021 ET 14-2021**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 13-2021 et 14-2021;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix soumis</b>
Excavations Tourigny inc.	979 938.66 \$
Les Excavations Ste-Croix inc.	982 826.58 \$
Dilicontracto inc.	985 203.24 \$
Les Excavations Lafontaine inc.	1 050 201.52 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	1 198 844.33 \$
Construction Lemay inc.	1 251 945.53 \$
Cité Construction TM inc.	1 564 052.08 \$



ATTENDU QUE l'analyse des soumissions a été effectuée par la firme Stantec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement et de raccordement des puits 13-2021 et 14-2021 au plus bas soumissionnaire conforme, Excavations Tourigny inc., au montant de 979 938.66 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

point no 10a

**POINT D'INFORMATION – DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF**

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1<sup>er</sup> compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2021 pour les 9 <sup>e</sup> mois	Le solde du budget 2022 pour les 9 <sup>e</sup> mois	Écart avec la période précédente
<b>Revenus</b>			
Taxes	8 379 578 \$	8 764 895 \$	385 317 \$
Paiement tenant lieu de taxes	5 461 \$	108 769 \$	103 308 \$
Transferts	783 157 \$	431 755 \$	(351 402 \$)
Services rendus	477 509 \$	645 438 \$	167 929 \$
Autres revenus	628 821 \$	532 303 \$	(96 518 \$)
<b>Total des revenus</b>	<b>10 274 526 \$</b>	<b>10 483 160 \$</b>	<b>208 634 \$</b>
<b>Dépenses</b>			
Administration générale	943 434 \$	1 076 328 \$	132 894 \$
Sécurité publique	969 397 \$	1 606 425 \$	637 028 \$
Transport	1 496 762 \$	1 523 228 \$	26 466 \$
Hygiène du milieu	1 148 454 \$	1 287 699 \$	139 245 \$
Santé et bien-être	11 930 \$	0 \$	(11 064 \$)
Aménagement et urbanisme	454 244 \$	402 365 \$	(51 879 \$)
Loisirs et culture	884 459 \$	1 103 548 \$	219 089 \$
Frais de financement	156 070 \$	218 406 \$	62 366 \$
Remb. de la dette à long terme	337 763 \$	523 887 \$	186 124 \$
Affectations et investissements	915 584 \$	832 568 \$	(83 016 \$)
<b>Total des dépenses</b>	<b>7 318 097 \$</b>	<b>8 574 454 \$</b>	<b>1 256 357 \$</b>
<b>Surplus/déficit de l'exercice</b>	<b>2 956 430 \$</b>	<b>1 908 707 \$</b>	<b>(1 047 723 \$)</b>

Dans le 2<sup>e</sup>, nous avons le budget 2022 et le solde courant.

	Budget 2022	Solde courant du budget 2022
<b>Revenus</b>		
Taxes	8 617 752 \$	8 764 895 \$
Paiement tenant lieu de taxes	105 826 \$	108 769 \$
Transferts	620 242 \$	431 755 \$
Services rendus	762 315 \$	645 438 \$
Autres revenus	901 900 \$	532 303 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>11 008 035 \$</b>	<b>10 483 160 \$</b>
<b>Dépenses</b>		
Administration générale	1 410 492 \$	1 076 328 \$
Sécurité publique	1 880 322 \$	1 606 425 \$
Transport	2 686 162 \$	1 523 228 \$
Hygiène du milieu	2 566 654 \$	1 287 699 \$
Santé et bien-être	14 200 \$	0 \$
Aménagement & urbanisme	816 299 \$	402 365 \$
Loisirs & culture	1 544 307 \$	1 103 548 \$
Frais de financement	261 903 \$	218 406 \$
Remboursement de la dette à long terme	788 087 \$	523 887 \$
Amortissements et cession	(2 500 \$)	(17 100 \$)
Affectations, transferts et immobilisations	(957 891 \$)	849 668 \$
<b>Total des dépenses</b>	<b>11 008 035 \$</b>	<b>8 574 454 \$</b>



18996-10-2022  
point no 11a

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT  
NO 947-2022**

M. Alexandre D'Amour, conseiller no 6, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente, le règlement numéro 947-2022 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux pour le prolongement des services sur la rue Industrielle.
- dépose le projet du règlement numéro 947-2022 intitulé « Règlement d'emprunt pour le prolongement des services sur la rue Industrielle ».

18997-10-2022  
point no 11b

**ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE D'UNE PARTIE DU  
LOT 6 528 914**

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée le 14 septembre 2022 entre la Municipalité et Marie-Pier Blanchette et Carl Bergeron, pour une partie du lot 6 528 914 du cadastre du Québec, terrain situé à l'extrémité sud de la rue Roger;

ATTENDU QUE le prix de vente d'une parcelle de terrain non desservi a été fixé à 20 857 \$, soit au taux de 2 \$ le pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la promesse d'achat et de vente signée le 14 septembre 2022, et de vendre à Marie-Pier Blanchette et Carl Bergeron, une partie du lot 6 528 914 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, d'une superficie approximative de 10 428.51 pieds carrés, au montant de 20 857 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Jonathan Moreau ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

18998-10-2022  
point no 11c

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE  
PROLONGEMENT DE LA RUE DE L'ANCOLIE**

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour les travaux de prolongement de la rue de l'Ancolie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, pour les travaux de prolongement de la rue de l'Ancolie.

Adopté à l'unanimité.

18999-10-2022  
point no 11d

**PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU  
QUÉBEC (TECQ)**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;



ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jason Bergeron, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Que cette résolution abroge et remplace la résolution no 18978-09-2022.

Adopté à l'unanimité.

---

19000-10-2022  
point no 11e

### **AUTORISATION AU CLUB LIONS**

ATTENDU QUE le Club Lions a demandé par écrit au conseil municipal, une autorisation afin de tenir leur activité Stop-O-Lions qui aura lieu le 15 octobre prochain, afin de ramasser des fonds pour les activités du Club;

ATTENDU QUE cette activité consiste à solliciter les automobilistes sur une partie de la route 273, entre la pharmacie Brunet et le restaurant Mc Donald et sur la rue Principale entre le Marché IGA et la rue de l'Église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Denis Desaulniers, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Club Lions de Saint-Apollinaire à tenir son activité de financement Stop-O-Lions, le 15 octobre prochain, sur une partie de la route 273, entre la pharmacie Brunet et le restaurant Mc Donald et sur la rue Principale, entre le Marché IGA et la rue de l'Église.

Adopté à l'unanimité.

---

19001-10-2022  
point no 11f

### **DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT**

ATTENDU QUE la directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire a reçu par courriel la version définitive du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers;



IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'officialiser, par la présente résolution, le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers.

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité.

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

Adopté à l'unanimité.

19002-10-2022  
point no 11g

---

### COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT QUE l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Saint-Apollinaire doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

Que ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Saint-Apollinaire :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels Stéphanie Gaudreau, directrice des communications et Martine Couture, directrice générale;

Que ce comité sera chargé de soutenir la Municipalité de Saint-Apollinaire dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

Que si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Municipalité de Saint-Apollinaire de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

19003-10-2022  
point no 11h

---

### OCTROI DU CONTRAT POUR LA LECTURE DES COMPTEURS D'EAU

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la lecture des compteurs d'eau;



ATTENDU QUE 2 offres ont été reçues, soit :

<b>MM. Joël Bélanger-Bergeron et Logan Bergeron</b>	
L'année 2023	4.75 \$/par compteur intérieur 3.25 \$/par compteur extérieur
L'année 2024	5.00 \$/par compteur intérieur 3.50 \$/par compteur extérieur
L'année 2025	5.00 \$/par compteur intérieur 3.50 \$/par compteur extérieur
<b>M. Guillaume Moreau</b>	
L'année 2023	9.75 \$/par compteur intérieur 3.30 \$/par compteur extérieur
L'année 2024	9.75 \$/par compteur intérieur 3.30 \$/par compteur extérieur
L'année 2025	10.55 \$/par compteur intérieur 4.20 \$/par compteur extérieur

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat pour la lecture des compteurs d'eau à MM. Joël Bélanger-Bergeron et Logan Bergeron pour les trois prochaines années.

Adopté à l'unanimité.

*Le conseiller no 3, Jason Bergeron, s'abstient de vote pour cette résolution pour lien familial.*

19004-10-2022  
point no 15

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 3 octobre 2022 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

19005-10-2022  
point no 16

#### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Prescylle Bégin, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 3 octobre 2022 à 20 h 11.

Adopté à l'unanimité.

Jonathan Moreau,  
Maire

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

*Je, Jonathan Moreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 7 NOVEMBRE 2022**